

## **La médiation dans le contexte des élections : Ateliers organisés en Guinée**

*N'Zérékoré, Conakry, Labé, Kankan – 14 au 28 mai 2010*



### **Rapport Final** *version abrégée*

**Mediation Support Project**  
**swisspeace, Berne, and Center for Security Studies ETH-Zurich**

## Contenu

1.	Objectifs du rapport .....	4
2.	Origine et objectif du projet .....	4
3.	Audience, contenu, chronologie.....	5
4.	Rôles des organisations impliquées .....	6
5.	Impact .....	6
6.	Défis du projet .....	9
	6.1 Formulation et atteinte des objectifs.....	9
	6.2 Particularités thématiques.....	9
	6.3 Durée des ateliers et nombre de participants .....	10
	6.4 Invitation des experts régionaux et locaux .....	10
	6.5 Identification des participants.....	11
	6.6 Calendrier .....	11
7.	Considérations pour le suivi .....	12
8.	Annexes.....	12

### Aperçu des organisations impliquées

#### Bailleurs de fonds :

- Division Politique IV, Département Fédéral des Affaires Etrangères Suisse (DP IV)
- BEFORE et ses partenaires locaux Conseil Régional des Organisations de la Société Civile (CROSC) et « International Foundation for Electoral Systems » (IFES)
- Fond des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD)

#### Organisateurs :

- International Alert (IA)
- Mediation Support Project (MSP), un projet conjoint de swisspeace et CSS/ETH-Zurich

#### Experts :

- Julian Thomas Hottinger, DP IV
- Hector Lubamba, Electoral Institute of Southern Africa (EISA)
- Dieudonné Tshiyoyo, EISA

## Leçons apprises

1. **Planification à long terme :** Outre l'encadrement du projet dans des stratégies à long-terme des partenaires locales, on devrait envisager une série d'activités couvrant la sensibilisation, l'accompagnement, la formation, le coaching, et d'autres démarches.
2. **Mandat et acceptation du médiateur :** Le travail des médiateurs électoraux nécessite un cadre légale et institutionnel leur conférant un mandat de médiation ainsi que l'acceptation par leurs communautés. Il faut donc toujours travailler et avec les autorités et avec la société civile. Il faut aussi calculer plusieurs années d'accompagnement pour aboutir à un résultat satisfaisant.
3. **Acteurs étrangers – acteurs locaux :** Ni le mandat, ni l'acceptation ne peuvent être imposés par l'extérieur. Au contraire, ils doivent être dirigés et suivis par des organisations locales qui connaissent mieux le contexte local et les besoins de la population. Dans cette perspective, MSP, en tant qu'acteur étranger, ne peut pas jouer un rôle principal. Il doit œuvrer dans le soutien ponctuel et discret d'organisations locales comme IA, WANEP, ou les CROSC.
4. **Encadrement et sélection des participants :** L'encadrement d'un projet est la clé pour assurer son impact et sa durabilité. Le choix des participants doit viser à une participation équitable des femmes, à l'inclusion des autorités et des différents segments de la société civile, ainsi qu'à la couverture géographique. Il est recommandé d'établir des critères de sélection avec le partenaire local qui est responsable de l'identification des participants.
5. **Programme :** Le programme doit toujours être flexible et garantir une bonne balance entre théorie et pratique. Il est recommandé de focaliser sur un cas concret (et non sur plusieurs) pour le transfert d'expériences d'un pays à l'autre.
6. **Gestion des attentes :** Un projet sur la médiation dans le contexte des élections risque de susciter beaucoup d'attentes. Il s'agit de rester modeste et de communiquer clairement aux donateurs, partenaires et participants les buts de chaque étape du projet (sensibilisation, formation ou d'autre). Dans le cas présent, il n'était pas possible de former des médiateurs, mais seulement de sensibiliser les participants aux possibilités de la médiation dans le contexte des élections.
7. **Calendrier :** L'organisation d'un tel projet doit démarrer plus tôt et prévoir des délais plus longs. Le fait que les ateliers ont eu lieu peu de temps avant les élections a contribué à une forte politisation des discussions. Des délais plus longs permettront aussi l'assurance d'un mandat clair par la CENI ou l'autorité responsable et un meilleur encadrement du projet dans les structures nationales. Les jours fériés des différentes communautés religieuses devraient être respectés ou au moins les ateliers ne doivent pas y avoir lieu sans consultations préliminaires.
8. **Coordination :** Des sessions de coordination avec les experts et organisateurs à la fin de chaque jour sont nécessaires pour bien gérer la répartition des tâches. L'arrivée anticipée d'un des organisateurs de MSP est fortement recommandée.
9. **Langue :** Dans un pays francophone, il est important d'engager des experts francophones pour faciliter les discussions. MSP fournit tous ses documents en français.

# 1. Objectifs du rapport

Les objectifs du présent rapport sont au nombre de trois :

- 1) *Tirer des leçons* : La DPIV voit ce projet comme pilote pour évaluer la possibilité d'acheminer de projets semblables dans un de ses pays prioritaires.
- 2) *Développer un suivi* : Sur la base des réflexions entamées dans le présent rapport, un concept de suivi sera élaboré (chapitre 7).
- 3) *Compte rendu* : Le présent rapport servira de compte rendu aux bailleurs de fonds de MSP, le DFAE et BEFORE.

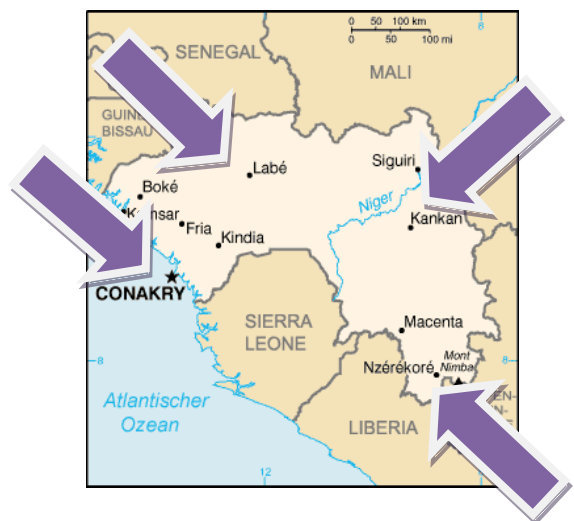
# 2. Origine et objectif du projet

**Objectif du projet** : L'objectif du projet était de contribuer à des élections présidentielles, législatives et communales libres, régulières, transparentes, acceptées par tous et non violentes en Guinée. Plus spécifiquement, les ateliers visaient à

- sensibiliser les participants aux défis et enjeux des élections présidentielles ;
- introduire les participants à la méthode et aux techniques de la médiation, en particulier la médiation dans le contexte des élections et les réseaux de médiation ;
- partager les expériences et leçons apprises entre différents pays africains en matière de prévention et gestion de conflits électoraux, notamment du Kenya et de la RDC ;
- augmenter le niveau de confiance entre les acteurs à travers des exercices interactifs.

**Approche inclusive et bottom-up** : Les organisateurs ont en outre veillé à ce que les ateliers s'inscrivent dans les efforts entamés par les différents acteurs en Guinée œuvrant pour des élections non violentes, notamment la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et les différentes forces de la société civile. Ces ateliers de sensibilisation ont aussi permis de mieux comprendre les besoins des organisations de la société civile ainsi que des institutions étatiques en matière de médiation électorale. Sur la base de ces besoins et des expériences des participants pendant le premier tour des élections il est possible de définir plus précisément le profil des médiateurs électoraux et de concevoir des formations en médiation proprement dites en vue des élections législatives et communales. Par conséquence, après cette série d'ateliers et après le premier tour des élections présidentielles, les participants ont été recontactés afin de les débriefer sur leurs rôles et fonctions pendant les élections (cf. annexe 5).

**Origine du projet** : Les expériences de violence dans le contexte d'élections en Afrique sub-saharienne ont animé une discussion sur leurs causes et de possibles contre-mesures.<sup>1</sup> Depuis 2009, International Alert (IA) et MSP ont développé l'idée de tenir des ateliers en Guinée sur la médiation dans le cadre des élections. Après l'acceptation du projet par la DP IV et BEFORE, il a été mis en œuvre par IA et MSP entre le 14 et le 28 mai 2010, couvrant quatre régions de la Guinée : La Guinée Forestière (atelier



<sup>1</sup> Voir p.ex. Dorina Bekoe: « Trends in Electoral Violence in Sub-Saharan Africa », USIP, 2010 et « Elections and Conflict Prevention », Monday Developments, IFES, 2010.

tenu à N’Zérékoré), la Guinée Maritime (Conakry), la Moyenne-Guinée (Labé) et la Haute-Guinée (Kankan). Un total de 115 participants répartis en quatre ateliers ont bénéficié du projet.

### 3. Audience, contenu, chronologie

**Audience:** En total, 112 personnes ont participé dans les quatre ateliers. Les critères de sélection des participants avaient été préétablis par MSP en coopération avec la DP IV et IA qui a pris en charge l’identification des participants sur place. Ces critères étaient les suivants :

- pouvoir remplir la fonction de médiateur / intermédiaire au niveau régional/local ;
- être indépendant des parties politiques ;
- avoir une bonne réputation ;
- pouvoir éventuellement agir en tant qu’intermédiaire entre les différents acteurs.

Les participants des ateliers variaient selon les localités (cf. annexe 1). Pour les ateliers de Kankan, Nzérékoré et Labé, IA avait identifié les participants en concertation avec le Conseil Régional des Organisations de la Société Civile (CROSC) et l’ « International Foundation for Electoral Systems » (IFES) qui sont les partenaires de BEFORE. Pour l’atelier de Conakry, l’audience a été élargie légèrement, afin de permettre l’inclusion des commissions du Conseil National de Transition (CNT) responsables des élections et de la réconciliation nationale. Une attention particulière a été portée à un taux de participation des femmes élevé. Pour les quatre ateliers, il oscillait entre 17 et 29 pour cent (cf. annexe 1 pour plus de détails).

**Contenu :** Le contenu des ateliers a combiné la pratique à la théorie (cf. annexe 2 pour le programme détaillé). Après l’ouverture par les gouverneurs locaux, un membre de la CENI (N’Zérékoré et Conakry) ou un membre du Tribunal de Première Instance de la région (Labé et Kankan) introduisait le cadre légal électoral et les spécificités des contentieux électoraux. La deuxième journée était ouverte par un bloc de théorie (généralités sur les conflits, cycle électoral) suivi par l’introduction aux techniques de la médiation. Afin de mettre en pratique les leçons apprises, une simulation d’un contentieux électoral a été conduite. La journée se terminait par la présentation de la médiation et d’autres mécanismes de résolution de conflit. Le dernier jour était consacré à l’échange d’expériences avec d’autres pays d’Afrique et notamment le cas concret de la RDC. Dans des groupes de travail, les participants transféraient les leçons apprises en RDC au cas de la Guinée et essayaient de concevoir des mécanismes de réponses et de réfléchir à comment mieux lier leurs efforts au travail de la CENI.

#### *Chronologie*

Activité / Évènement	Date
Atelier N’Zérékoré	14 – 16 Mai
Arrivée d’Hector Lubamba (EISA) à Conakry	16 Mai
Voyage Conakry (Vol PAM)	17 Mai
Atelier Conakry	18 – 20 Mai
Rentrée de Dieudonné Tshiyoyo en Afrique du Sud	20 Mai
Rentrée de Julian T. Hottinger et Damiano Sguaitamatti en Suisse	21 Mai
Voyage Labé (Route)	21 Mai
Atelier Labé	22 – 24 Mai
Voyage Kankan (Route)	25 Mai
Atelier Kankan et fin de la série d’ateliers	26 – 28 Mai

## 4. Rôles des organisations impliquées

La distribution des rôles des organisations impliquées dans le projet a été la suivante :

- DP IV : Bailleur de fonds, expertise
- BEFORE : Bailleur de fonds, facilitation des contacts avec ses partenaires locaux (CROSC et IFES) pour l'identification des participants
- FNUD : Bailleur de fonds
- IA et MSP : Organisation et mise en œuvre du projet selon le tableau ci-dessous.

Tâche	Description	Responsable <sup>2</sup>
<b>Logistique</b>	Sélection des espaces de rencontre, repas, pauses café, transport sur place et logement (staff international, experts, participants)	IA
<b>Programme / contenu</b>	Etablissement du programme des ateliers	IA et MSP
<b>Animation du de l'atelier &amp; exercices interactifs</b>	Introduction générale à l'analyse des conflits et à la médiation	IA
	Mapping des acteurs et du contexte	IA
	Développement d'exercices et de jeux de rôle selon les besoins du programme	MSP
<b>Participants</b>	Sélection et invitation des participants, transport et logement	IA
<b>Sélection et invitation d'experts :</b>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• locaux</li></ul>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• régionaux</li></ul>	
	Sélection, invitation, briefing et transport aérien d'un expert en matière de médiation d'un autre pays africain	MSP
<b>Staff international</b>	Sélection, invitation et transport aérien du staff international	MSP

MSP a décidé d'agir plutôt à l'arrière-plan et de laisser plus d'espace aux acteurs locaux afin de permettre l'appropriation du projet par les participants.

## 5. Impact

L'impact des ateliers peut être mesuré à trois niveaux:

### 1. *Micro: L'effet concret des ateliers sur les participants*

A juger des groupes de feedback<sup>3</sup>, des observations d'experts et d'organiseurs et des discussions informelles, les leçons clés ont été transmises et les participants ont été très satisfaits (cf. annexe 3). Au début de chaque atelier, le modérateur a demandé aux participants d'exprimer leurs attentes. En résumé, les attentes suivantes ont été évoquées :

- Être outillé en techniques, moyens et méthodes de médiation pour intervenir dans des éventuels conflits électoraux ;
- Savoir comment gérer les conflits pas prévus par la loi ;
- Être capable de sensibiliser la population ;
- Contribuer aux capacités de gestion / résolution de conflits ;
- Implication des réseaux communautaires et traditionnels dans la gestion des conflits ;
- Avoir une stratégie pour jouer un rôle d'intermédiaire entre le gouvernement et les partis ;
- Vulgariser les leçons apprises dans ce séminaire ;
- Assurer un suivi après les élections ;
- Assurer des élections transparentes et paisibles.

<sup>2</sup> L'organisation responsable assure l'accomplissement de la tâche dans les délais accordés en consultant l'autre partenaire et en gardant le droit de décision ultime. Lorsque les deux partenaires sont listés, les décisions sont prises à l'unanimité.

<sup>3</sup> Débriefing avec trois à quatre participants à la fin de chaque journée pour avoir un feedback oral sur comment le groupe juge l'atelier afin d'identifier les aspects à améliorer.

Les objectifs des organisateurs correspondaient bien aux attentes des participants. En plus, le contenu des sessions a été adapté aux attentes et désirs spécifiques, afin de mieux satisfaire les souhaits évoqués.

Les évaluations écrites à la fin des ateliers (cf. annexe 3) et les commentaires lors des sessions des groupes de feedback ont mis en évidence que les participants ont beaucoup appris dans peu de temps. Pourtant, la durée des ateliers a été jugée insuffisante et un plaidoyer pour une multiplication des ateliers ou un approfondissement a été fait à plusieurs reprises.

En outre, pour tous les quatre ateliers, on a pu observer une évolution de l'esprit de groupe, notamment pendant les exercices. Un des exercices consistait en une discussion en groupe de quatre à cinq personnes sur la possibilité d'établir un mécanisme de réponse aux conflits en Guinée. Il fallait répondre aux questions suivantes :

- *Quel mécanisme de réponse imaginez-vous dans le contexte guinéen ?*
- *Comment pensez-vous apporter votre contribution à la CENI pour que les élections soient libres, transparentes et paisibles ?*

Sur la base de ces travaux et leur présentations subséquentes par les groupes, cinq domaines d'intervention potentielle tels qu'identifiés par les participants peuvent être distingués :

**1.) Information, Education, Formation :**

- Aider à la vulgarisation du contenu du code électoral et de la constitution.
- Formation des acteurs électoraux.
- Contribuer au renforcement de la confiance à la CENI.
- Attirer l'attention de la CENI sur les risques de conflits qui peuvent survenir avant, pendant et après les élections et participer à leur prévention.
- Passer de messages de tolérance et d'acceptation du jeu de la compétition.
- Former de manière continue des médiateurs aux niveaux communal, préfectoral, régional et national.

**2.) Communication, Réseautage :**

- Mise en place d'un système de communication et de réseautage fiable entre les acteurs aux différents niveaux.
- Passer aux CEPI toute information susceptible de nuire le bon déroulement des élections.
- Sensibilisation des parties sur l'acceptation du résultat des élections.

**3.) Surveillance et évaluation :**

- Veillez au respect du code électoral, de la constitution et du code de la bonne conduite adopté par les partis politiques.
- Evaluation des élections pour améliorer les points faibles.

**4.) Prévention et résolution de conflits :**

- Faire la médiation dans les conflits existants et éventuels pas prévu par la loi.

**5.) Appui logistique à la CENI**

- Donner un appui technique et matériel aux démembrements de la CENI.

Dans les questionnaire portant sur leur expérience pendant le premier tour des élections présidentielles (cf. annexe 5), les participants suggèrent qu'il faut une formalisation des équipes sur place, les intégrer dans les structures préétablis et leur donner un mandat officiel.

## ***2. Meso: Transfert de ce que les participants ont appris au contexte politique***

La sélection des participants a été effectuée de manière que la plupart des participants soient déjà insérés dans des structures professionnelles qui leur permettaient d'appliquer les leçons des ateliers dans leur travail quotidien. Dans chaque localité<sup>4</sup>, l'équipe d'IA et MSP rendait visite au gouverneur local afin de bien l'informer sur l'idée de base et le contenu des ateliers ce qui permettait aussi de lier les ateliers au contexte politique local.

IA avait planifié de présenter les résultats des ateliers à la CENI afin de nouer des liens entre les efforts entamés par la société civile et les autorités électorales. Pourtant, cette rencontre n'a pas encore eu lieu en raison de la disponibilité limitée de la CENI peu de temps avant les élections présidentielles. Le Conseil Economique et Social s'est montré intéressé à voir comment les quatre groupes de participants pouvaient être institutionnalisés. En outre, le nouveau Président désignera un Médiateur de la République. IA va le contacter pour évaluer une coopération potentielle.<sup>5</sup>

Les comptes rendus des participants par le biais des questionnaires après le premier tour des élections montrent un engagement actif des participants. Un participant décrit son intervention dans la commune de Mamou (Moyenne Guinée) dans un conflit entre un membre de la FOSSEPEL (Force spéciale de sécurisation du processus électoral) et le président d'un bureau de vote. Dans un autre cas, un participant est intervenu dans des dérapages entre les militants de l'UFDG et ceux du RPG à Pita (Moyenne Guinée). Ceci ne sont que deux exemples parmi quelque douzaines d'interventions.

Des initiatives de former un réseau des participants ont également été prises. Un « Comité Préfectoral de Médiation » a été formé à Mamou et un groupe de jeunes à Kankan, s'est également mis en réseau pour observer les élections.

## ***3. Macro: Impact des ateliers sur le processus politique plus large et à plus long terme***

Le projet s'insère dans le plan d'action de consolidation de la paix de BEFORE<sup>6</sup> ainsi que de la stratégie à long-terme d'IA pour la réconciliation nationale et l'accompagnement du processus de démocratisation<sup>7</sup>. L'impact à long-terme du projet ne peut donc pas être jugé isolé d'autres efforts.

Le projet avait comme objectif de contribuer à des élections présidentielles, législatives et communales libres, régulières, transparentes, acceptées par tous et non violentes en Guinée. Il est difficile de juger de manière fiable l'impact des ateliers sur la tenue des élections à l'heure actuelle. De par la conception des ateliers et par manque de temps, si un tel impact a eu lieu il a certainement été ponctuel.

---

<sup>4</sup> A l'exception de Conakry puisque les participants comportaient déjà des personnages clés de la sphère politique.

<sup>5</sup> Il faut noter que le Médiateur de la République est une nouvelle institution en Guinée, dont les tâches et les compétences ne sont pas encore définies. Il est difficile à savoir si cette institution suivra l'exemple de la République Centrafricaine ou du Tchad ou si le Médiateur Guinéen sera en mesure de développer un profil plus indépendant du pouvoir et plus effectif par rapport à son mandat et sa fonction.

<sup>6</sup> Cf. [http://beforeproject.org/site/wp-content/uploads/2010/02/guinea-consolidation-of-peace-action-plan-english\\_final.pdf](http://beforeproject.org/site/wp-content/uploads/2010/02/guinea-consolidation-of-peace-action-plan-english_final.pdf), objectif 1.3.

<sup>7</sup> Cf. <http://www.international-alert.org/guinea/index.php?t=1> et [http://www.un.org/democracyfund/worldwide\\_AFRICA\\_projects.html](http://www.un.org/democracyfund/worldwide_AFRICA_projects.html), projet no UDF-GUI-07-144.



## 6. Défis du projet

### 6.1 Formulation et atteinte des objectifs

Défi : Le sujet des ateliers, la médiation dans le contexte des élections, comportait dès le début le risque de trop grandes attentes. Une des attentes était que pendant deux jours et demi il serait possible de transmettre sous une forme ou une autre la technique de la médiation ainsi que les mécanismes de réponse aux conflits.

Approche choisie : Les objectifs ont été reformulés en collaboration avec IA à plusieurs reprises afin de tenir compte des attentes des donateurs et des potentiels participants tout en respectant les limites données par la durée des ateliers. Finalement, le point fort a été mis sur la *sensibilisation* au *potentiel de conflit* durant les élections et sur le *cadre légal* du processus électoral. La *médiation*, notamment les *réseaux de médiateurs*, était censé être introduite, sans pourtant pouvoir aller dans les détails de la mise en œuvre. Le sujet central était de ne pas créer des attentes exagérées par rapport à ce que les participants allaient pouvoir appliquer.

Trois éléments ont été utilisés pour aboutir à un résultat satisfaisant.

- Premièrement, *l'exposé sur la médiation* portait clairement sur les techniques et connaissances de la médiation qui sont applicables à la médiation électorale. En outre, il visait à la fois le potentiel mais aussi les *limites de la médiation*.
- Deuxièmement, le *jeu de rôle de médiation* a permis de discuter les enjeux concrets envisagés par les participants. Ceci a permis d'avoir des discussions animées sur le *potentiel de la médiation, ses limites et ses conditions préalables*.
- Troisièmement, pendant le premier atelier, l'exposé sur le partage d'expériences a couvert six différents pays. Pour les trois ateliers successifs, il a été décidé *de ne discuter qu'un seul cas, mais en détail*. Ceci a permis de développer des idées beaucoup plus concrètes pour un suivi du processus.

Mesures à prendre : Pour de futurs projets, une formulation d'objectifs modestes et réalistes doit être combinée à une perspective à moyenne / long terme.

### 6.2 Particularités thématiques

Défi : Pour MSP, qui jusqu'à présent a surtout travaillé sur le « track 1 », le lien entre la médiation et les élections était un domaine à explorer. Des particularités thématiques qui doivent être prises en considération pour des futurs projets portent sur le rôle des médiateurs électoraux et sur la possibilité de comparer des situations de conflit électoral.

#### Les médiateurs électoraux

Le médiateur électoral se trouve face à des problèmes spécifiques, dont deux ont été mentionnés plusieurs fois par les participants :

- *Mandat et cadre légal* : le médiateur électoral n'a pas forcément le mandat d'intervenir dans un conflit particulier. Au moment où les ateliers ont eu lieu, la loi électorale n'était pas encore promulguée. Le travail des médiateurs électoraux n'était donc inséré ni dans le cadre légal, ni dans des structures préexistantes. Ainsi, les participants hésitaient concernant leur futur rôle et *s'attendaient à des démarches ultérieures de la part des organisateurs et des institutions nationales*.

- *Niche ou rôle des médiateurs* : même si le cadre légal est donné, il faut que les médiateurs trouvent leur ‘niche’ dans les conflits électoraux. Les habitants et les institutions doivent accepter le travail des médiateurs. Ce processus ne peut pas être ‘construit’ de l’extérieur, mais *doit être accompagné par des organisations locales*.

#### La comparaison des expériences de différents pays africains

Ayant observé dans plusieurs pays des initiatives locales de résolution de conflit, qui ont – avec plus ou moins de succès – endigué la violence pré- et postélectorale, l’idée était de discuter avec les participants les leçons qu’on pouvait tirer de ces expériences pour la Guinée. Deux difficultés ont surgi à cet égard :

- Premièrement il faut être attentif à la *perception et interprétation de certains cas par le public* du pays dans lequel on organise des ateliers de ce genre. La perception occidentale du cas kenyan, par exemple, était marquée surtout par deux publications qui ont loué la médiation locale ainsi que celle entre les leaders des partis. Cependant, dans beaucoup de commentaires dans les pays africains le Kenya a été cité comme un exemple d’un président africain qui a pu garder son pouvoir grâce à la médiation tout en ayant perdu et truqué les élections. Il faut donc bien *observer la façon de lire les événements* et adapter les exemples qu’on utilise *selon le message qu’on veut transmettre*.
- Deuxièmement il faut aussi considérer *l’utilité d’un exemple pour le pays bénéficiaire* de tels ateliers. La Guinée est un pays qui organise les premières élections présidentielles en sortant d’une brève crise de transition après de longues années de dictature. Quel autre pays a organisé des élections sous des conditions semblables ? Finalement le choix s’est porté sur la RDC, pays avec un système présidentiel qui a organisé ses premières élections libres après une longue dictature, même si elle a dû passer par une guerre beaucoup plus violente que la Guinée.

Mesures à prendre : Pour le transfert d’expériences dans d’autres pays, *il est indispensable d’analyser le contexte politique ainsi que l’histoire du pays bénéficiaire*.

### **6.3 Durée des ateliers et nombre de participants**

Défi : Une question qui était liée directement aux objectifs était le nombre de personnes qu’il fallait atteindre. Si l’un des objectifs devait être d’introduire le concept d’un réseau de médiateurs, il fallait rejoindre le plus grand nombre de personnes. Cependant, le nombre de jours par atelier posaient un problème budgétaire. La durée totale de 19 jours ne pouvait pas être dépassée.

Approche choisie : Pour ne pas réduire le nombre de participants, les organisateurs ont décidé d’opter pour des ateliers légèrement plus courts (deux jour et demi au lieu de trois) avec des temps de préparation plus ambitieux (un demi jour au lieu d’un jour entier).

### **6.4 Invitation des experts régionaux et locaux**

a) Défi : MSP a réalisé trop tard que certains experts étaient occupés pendant les dates prévues et ils ont eu certaines difficultés à trouver des remplaçants. Plusieurs changements jusqu’à la dernière minute ont compliqué la coordination du programme.

Mesures à prendre : Le premier contact avec l’expert principal ou les experts principaux doit se faire en parallèle avec les clarifications auprès des donateurs. Ceci permet de déterminer le calendrier ensemble avec les experts.

*b) Défi :* En raison du calendrier électoral très chargé, IA a rencontré des difficultés à trouver un membre de la CENI disponible pour chacun des ateliers.

*Approche choisie :* MSP a proposé des personnes qui pouvaient intervenir au cas où IA n'aurait pas été en mesure de proposer un expert. Toutefois, MSP était soucieuse de ne pas interférer dans les responsabilités d'IA. Pour Labé et Kankan, IA a dû remplacer le membre de la CENI par des membres des tribunaux de première instance. Cette alternative a été jugée très satisfaisante par les participants.

## **6.5 Identification des participants**

*Défi :* Les qualités des participants sont la clé pour le succès à *long-terme* du projet. Les médiateurs électoraux doivent être acceptés et respectés par la population et par les institutions. En plus, le projet suivait une « approche multi-track », d'où l'importance d'inclure des représentants de la société civile et des institutions gouvernementales.

*Approche choisie :* Au préalable, une liste de critères a été établie et discuté avec IA avec une référence explicite à l'importance de la participation des femmes.

*Aspects positifs :* Les ateliers ont réuni une diversité impressionnante d'organisations et d'individus. Environ 45% des participants représentaient une quinzaine d'organisations non-gouvernementales, 20% représentaient les autorités gouvernementales, 20% étaient membres d'une CECI ou d'une CEPI et 10% étaient des moniteurs d'IFES.

Le taux de participation des femmes était de 23,5% en moyenne.

*Aspects négatifs :* A l'atelier de Labé, il n'y avait que 17% de femmes. Dans tous les ateliers, certains participants n'ont pas semblé être à la hauteur des discussions, surtout pendant les sessions interactives. Il est peu probable que ces participants soient en mesure d'intervenir, même après une éventuelle formation.

*Mesures à prendre :* Pour de futurs projets il faut développer davantage la liste de critères, qui pourrait spécifier aussi les secteurs de la société civile à inclure, notamment les représentants des communicateurs traditionnels ou les représentants du secteur privé / des entreprises. Il faut aussi calculer plus de temps pour la sélection des participants. Enfin, il faut davantage encourager l'inclusion des femmes et établir des critères plus concrets pour assurer leur inclusion dans ce type d'exercice.

## **6.6 Calendrier**

*Défi :* La question du respect des prières a été soulevée avant le début des ateliers, mais sans consulter les participants. Durant le premier atelier à N'Zérékoré, les participants demandaient de respecter le temps de prière des Chrétiens. A Kankan, la session de Vendredi a été modifiée permettant de respecter l'heure de la prière des Musulmans.

*Mesures à prendre :* Pour de prochains ateliers, il faut davantage prendre soin de ne pas prévoir du travail le dimanche ou le vendredi dans des pays avec les deux communautés religieuses, sans *consulter les représentants de ces communautés*.

## 7. Considérations pour le suivi

Tout suivi doit se faire a) en coopération avec un réseau de partenaires locaux et b) en coopération avec les institutions étatiques. Dans la conception des ateliers, le lien entre les institutions et les organisations de base (multi-track) a été établi non seulement pour permettre la présentation du cadre légal par un membre de la CENI ou un juge local, mais aussi pour assurer un premier ancrage des bénéficiaires du projet dans le cadre institutionnel électoral.

Le suivi du projet en Guinée a été l'objet de discussions entre MSP et IA. La liste suivante offre un bref aperçu des possibilités, sans pour autant vouloir devancer la décision des partenaires. Tout suivi se base sur *l'évaluation des besoins* des participants des quatre ateliers (cf. annexe 5).

### *Immédiat / court terme*

- Rapport des participants après le deuxième tour des élections présidentielles par le biais de questionnaires distribué par IA ;
- Séances de discussion et réflexion sur les élections avec les participants des ateliers ;

### *Moyen terme*

- Contacter les institutions (Médiateur de la République, Conseil Économique et Social, CENI) pour coordonner et encadrer les efforts ;
- Élargissement de la couverture géographique (incluant notamment la Basse Côte) afin de sensibiliser d'avantage des gens à la médiation dans le contexte d'élections ;
- Formation d'une semaine qui visera à approfondir les sujets traités lors des premiers ateliers pour certains participants des ateliers ;

### *Long terme / activités additionnelles*

- Formation de formateurs (« cascade training ») pour certains participants ;
- Conduire des formations sur la médiation dans d'autres contextes que les processus électoraux (selon les besoins des participants et des institutions *après* les élections communales et législatives en 2011).
- Atelier avec des responsables de l'ONU et des institutions nationales pour sensibiliser des personnes-clé au travail des médiateurs et pour promouvoir un cadre légal favorable.

Dans les questionnaires, les participants ont exprimé le besoin de créer des structures intermédiaires (« Comités de Médiation ») au niveau préfectoral, communal et sous-préfectoral, une mise en réseau de tous ces comités et une reconnaissance de la fonction du médiateur.

## 8. Annexes

1. Liste des participants
2. Programme (exemple de Conakry)
3. Évaluation globale
4. Résultats des groupes de travail
5. Exemple de questionnaire

## Annexe 1: Liste des participants

### Composition des Participants aux 4 ateliers

<b>N'Zérékoré</b>	
Administration	3
Commission Electorale Provinciale Indépendante (CEPI)	6
Moniteurs IFES	4
Religieux (2 Prêtres, 1 Imam)	3
Société Civile (dont la plupart des ONGs comme WANEP, World Education, ...)	12
<b>Total</b>	<b>28</b>
Taux de participation des femmes	21%
<b>Conakry</b>	
Administration	3
Représentants du Conseil National de Transition (CNT) (militaires, société civile et partis politiques)	11
Commission Electorale Communale Indépendante (CECI)	5
Société Civile (dont la plupart des ONGs comme WANEP, ACORD, ...)	11
<b>Total</b>	<b>30</b>
Taux de participation des femmes	29%
<b>Labé</b>	
Administration	3
CEPI (Pita, Tougue, Dalaba, Koubia, Mamou, Labé, Mali)	7
Moniteur IFES, Labé	4
Société Civile (Comité de Consolidation de la Paix (COC-Paix), Comité Local de Paix Dalaba, Labé und Mali)	15
<b>Total</b>	<b>29</b>
Taux de participation des femmes	17%
<b>Kankan</b>	
Administration (Juge, Conseiller du Gouvernorat)	3
CEPI (Kankan, Kouroussa, Mandiana, Kissidougou, Siguiri, Kérouané)	6
Moniteur IFES	4
Enseignant, Professeur	2
UNDP	1
Société Civile (Alliance des femmes leaders, Eglise Protestante, Ligue Islamique)	9
<b>Total</b>	<b>25</b>
Taux de participation des femmes	28%

Renforcement des capacités en  
**MÉDIATION DANS LE CONTEXTE DES  
ELECTIONS**

*CONAKRY : 18, 19 & 20 MAI 2010*

*Programme*

**Mardi 18 Mai 2010**

**1430 – 1500**

**Allocation de bienvenue**

Facilitateur : Oumar Baldet

**1500 – 1545**

**Présentation des participants et attentes**

Facilitateur : Oumar Baldet

**Annexe 5: Exemple de questionnaire**

**1545 – 1600**

**Introduction au workshop**

- Présentations des experts et organisateurs
- Programme, objectifs

Facilitateur : Oumar Baldet

**1600 – 1630**

Pause

**1630 – 1800**

**Les élections en Guinée**

- Processus, acteurs, institutions
- Mécanismes légaux de résolution de conflits électoraux

Présentation suivie par une discussion en plénière

Facilitateur : Ibrahima Khalil Keita, Expert Membre de la CENI

## Mercredi 19 Mai 2010

---

**0900 – 0945**      **Généralités sur les conflits**  
Présentation suivie par une discussion en plénière  
Facilitateur :          Oumar Baldet

**0945 – 1030**      **Le cycle électoral**  
Présentation suivie par une discussion en plénière  
Facilitateur :          Hector N. Lubamba

**1030 – 1100**      Pause café

**1100 – 1230**      **Introduction à la médiation**  
Présentation suivie par une discussion en plénière  
Concept de base de la médiation

- L'éthique, l'esprit et l'impartialité du médiateur
- Techniques de médiation

Facilitateur :          Dr. Julian Thomas Hottinger

**1230 – 1300**      **Simulation : médiation**  
Introduction à l'exercice  
Facilitateurs :          Damiano Sguaitamatti, Sara Hellmüller

**1300 – 1400**      Pause déjeuner

**1400 – 1445**      **Simulation : médiation (suite)**  
Jeu de rôle  
Facilitateurs :          Damiano Sguaitamatti, Sara Hellmüller

**1445 – 1530**      **Débriefing de la simulation**  
Facilitateurs :          Damiano Sguaitamatti, Sara Hellmüller

**1530 – 1600**      Pause café

**1600 – 1715**      **La médiation et d'autres mécanismes de résolution de conflits**

- Mécanisme législatif et constitutionnel
- Mécanisme technique
- Mécanisme diplomatique
- Mécanisme de la médiation

Facilitateur :          Hector N. Lubamba

**Jeudi 20 Mai 2010**

---

**0900 – 1030**      **Echange d'expérience avec d'autres pays d'Afrique**

- Le rôle de la médiation
- Les mécanismes de réponse / réseau de médiation
- La société civile

Facilitateur : Hector N. Lubamba

**1030 – 1100**      Pause café

**1100 – 1200**      **Quelles leçons de ces expériences pour la Guinée ?**  
Discussion en plénière  
Facilitateur : Hector N. Lubamba

**1200 – 1300**      **Construction d'un mécanisme de réponse dans le contexte guinéen**  
Travail en groupes  
Facilitateur : Oumar Baldet

**1300 – 1400**      Pause déjeuner

**1400 – 1500**      **Résultats des groupes de travail**  
Présentations par les groupes

**1500 – 1600**      **Quel genre de suivi pour la Guinée ?**  
Discussion en plénière  
Facilitateurs : Dr. Julian T. Hottinger, Hector N. Lubamba

**1600 – 1630**      Pause café

**1630 – 1730**      **Conclusions et clôture**  
Facilitateurs: Oumar Baldet, Ibrahima Khalil Keita (Expert Membre de la CENI)

**Ce projet à été réalisé en coopération avec**

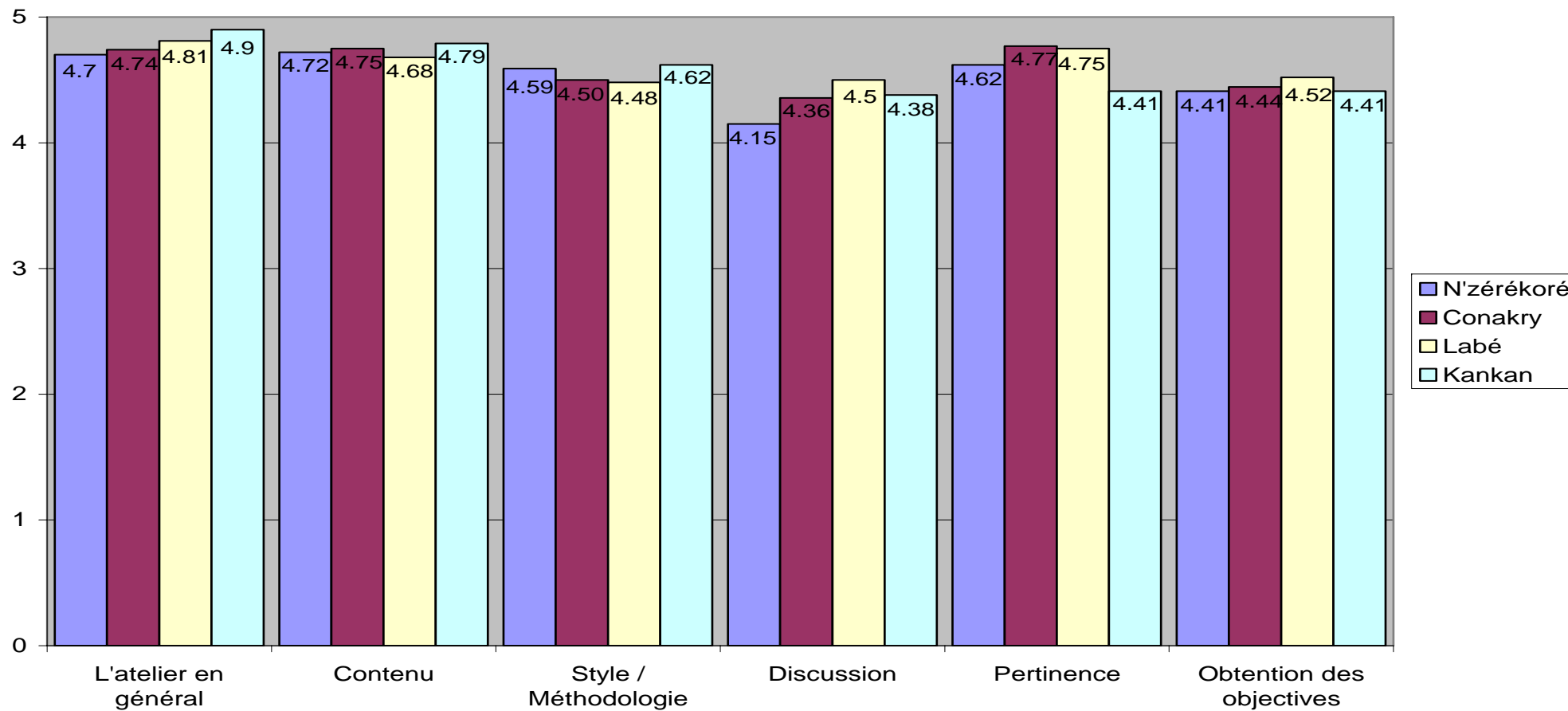


Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Federal Department of Foreign Affairs FDFA  
**Directorate of Political Affairs DP**  
Political Affairs Division IV, Human Security



### Annexe 3: Evaluation Globale



## Annexe 4: Résultats travail de groupe

# Renforcement des capacités en **MÉDIATION DANS LE CONTEXTE DES ELECTIONS**

*NZÉRÉKORÉ – 14, 15 & 16 MAI 2010*

### Travail de groupe : Mécanismes de réponse en Guinée

Questions :

- 1.) Quel mécanisme de réponse imaginez-vous dans le contexte guinéen ?
- 2.) Comment pensez-vous apporter votre contribution à la CENI pour que les élections soient libres, transparentes et paisibles ?

#### Groupe 1

Renforcement et intensification des campagnes d'éducation civique et électorale

Envoie à temps opportunes des matériels électoraux

Paiement à temps de :

- Opérateurs locaux
- Drais de loyer
- Fonctionnement

Revenir sur l'acte qui met en congé technique tous les démembrements de la CENI (mettre fin aux congés techniques)

Mise en place d'un système de communication rapide et fiable

Formation à temps :

- Commission de distribution des cartes électorales
- Commission des bureaux de vote
- Commissions de sécurité électorale

Mise en place d'un pool de médiateurs dans chaque bureau de vote

Approche communautaire : Redynamiser les mécanismes traditionnels

- Comités de prévention, gestion et résolution des conflits composés de :
  - o Leaders religieux
  - o La notabilité
  - o Représentants de toutes les communautés vivant dans la circonscription électorale
  - o Personnes ressources
  - o Communicateurs traditionnels
  - o ONGs, etc.
- Redynamisation des directoires de bonne conduite des partis politiques dans le cadre de la consolidation de la concorde sociale

## **Annexe 4: Résultats travail de groupe**

### **Groupe 2**

Facteurs :

- La tenue d'élections présidentielles
- Participation d'un nombre pléthorique de partis politiques
- Méfiance intercommunautaire
- Temps de transition très court
- Le mode d'adoption de la constitution
- La pression interne et externe

Apport à la CENI :

- Respect strict des engagements par les acteurs à tous les niveaux
- Education citoyenne des électeurs

### **Groupe 3**

Parmi les approches suggérées, nous recommandons :

- La diplomatie
- La législation
- L'approche technique (cycle électoral)
- L'approche populiste :
  - o Sensibilisation de la population sur le processus électoral
  - o Information de la population sur la constitution et le code électoral
  - o Attirer l'attention de l'autorité régionale sur le déploiement massif des forces de défense dans les centres urbains

### **Groupe 4**

Mécanisme proposé : La médiation

Apport à la CENI :

- Sensibilisation / information / formation des acteurs électoraux
- Aider à la vulgarisation et au respect du contenu du code électoral
- Chercher à résoudre les conflits existants et éventuels
- Veillez au respect du contenu, du code de la bonne conduite adopté par les partis politiques

**Renforcement des capacités en**

# **MÉDIATION DANS LE CONTEXTE DES ELECTIONS**

**CONAKRY : 18, 19 & 20 MAI 2010**

***Travail de groupe : Mécanismes de réponse en Guinée***

**Questions :**

- 1.) Quel mécanisme de réponse imaginez-vous dans le contexte guinéen ?
- 2.) Comment pensez-vous apporter votre contribution à la CENI pour que les élections soient libres, transparentes et paisibles ?

**Groupe 1**

- CENI doit être composée des membres neutres et compétents et bénéficiant de la confiance de tous ;
- Revoir le fichier électoral afin de pouvoir prendre en compte tous les citoyens à l'âge de votes ;
- La publication et la correction de fichier électoral ;
- Allouer un budget conséquent pouvant couvrir toutes les opérations liées au bon déroulement du processus électoral ;
- Transportation et distribution du matériel électoral à temps sur toute l'étendue du territoire national ;
- Sécurisation du tout le processus du scrutin (du bureau de vote), transport des urnes jusqu'au bureau de centralisation ;
- CENI doit améliorer sa communication sur le dispositif électoral ;
- Formation en nombre suffisant des médiateurs et leur déploiement sur le terrain ;
- Existence d'un cadre légal ayant un caractère inclusif ;
- Promulgation du code électoral ;
- Découpage électoral ;
- Présence des médiateurs à l'enregistrement jusqu'à la publication définitive de la liste électorale ;
- Déploiement des médiateurs avant la campagne électorale, pendant et après la proclamation des résultats pour passer de messages de paix, de tolérance et d'acceptation du jeu de la compétition (gagnant ou perdant) ;
- Mesures préventives et résolutions des conflits ;
- Validation et publication de la liste des candidats avant l'ouverture de la campagne ;
- Evaluation des élections pour améliorer les points faibles.

**Groupe 2**

- Existence d'un cadre légal ;
- Sensibilisation dans le cadre du déroulement du processus électoral ;
- Vulgarisation des textes légaux, en langues nationales ;
- Implication du médiateur dans tout le cycle du processus électoral ;
- Mise en place d'un système de sécurité avant, pendant, après les élections ;
- Mise en place d'un cadre de concertation post-électoral, pour évaluer le processus ;

- Mise à disposition à temps du matériel électoral (urnes, bulletins de vote, ...) ;
- Rendre opérationnels les bureaux de vote dans le délai prévu par la loi ;
- Prendre des dispositions pour faire voter les citoyens munis de récépissés et qui ont été omis sur la liste électorale, et en informer tous les acteurs du processus électoral ;
- Planification équitable sur la tenue des campagnes (espaces, média, ...) ;
- Prendre des dispositions particulières pour le vote des citoyens handicapés.

### **Groupe 3**

#### Question 1 :

- Volonté pacifique de tous les électeurs ;
- Mise en place des organes de transition ;
- Révision de la constitution et du code électoral ;
- Adoption de la loi organisant la liberté de la presse ;
- Vulgarisation des textes constitutionnels et électoraux ;
- Neutralité de l'autorité administrative et militaire ;
- Evaluation et mise à disposition à temps des ressources humaines, financières et logistiques ;
- Une implication forte de nos représentations diplomatiques et consulaires ;
- Mise en place des observateurs et d'un comité de suivi composé.

#### Question 2 :

- Mise à disposition des ressources financières et logistiques à temps ;
- Respect des engagements par l'état et les partenaires ;
- Mise à jour du fichier électoral ;
- Confection et distribution des cartes électorales dans le délai ;
- Découpage électoral (500 par bureau de vote) ;
- Implantation des bureaux de vote en dehors des casernes ;
- Mise à disposition des ressources financières et logistiques aux démembrements de la CENI dans les délais ;
- Education électorale

### **Groupe 4**

#### Question 1 :

- Constitution d'un corps de 380 médiateurs (10 par préfecture / commune) → Responsable : Projets / ONG travaillant sur la paix ;
- Recrutement sur base de capacité en communication (ev. Communicateurs traditionnels et neutralité politique) → Responsable : CENI, Société civile ;
- Formation intensive des médiateurs → Responsable : Projets / ONG ;
- Institutionnalisation de groupes de médiateurs électoraux → Responsable : CENI ;
- Création section supervision des médiateurs → Responsable : CENI ;
- Déploiement des médiateurs → 10 juin. Responsable : CENI ;
- Garantir protection des médiateurs → Responsable : Autorité locale ;
- Equipment voitures, motos, téléphones, appareils photos, etc.

#### Question 2 :

- Code électoral : informer correctement sur le dispositif légal et le déroulement des élections ;
- Neutralité absolue des observateurs (cellule d'observation CENI) ;
- Exiger de l'Etat équipement et financement adéquat et les gérer correctement ;
- Mettre en réseau les démembrements ;

- Prise en charge correcte des agents CENI et médiateurs.

### **Groupe 5**

#### Question 1 :

- Etre imaginatif pour choisir un mécanisme qui intègre les conflits qui ne sont pas pris en compte par les textes règlementaires ;
- Vulgariser les textes constitutionnels et institutionnels (code législatif, code électoral, code de communication et code de bonne conduite) ;
- Mise en place à temps des FDS chargés de la sécurité des personnes et de leurs biens ainsi que de la sécurisation des installations et système électoral avant, pendant et après les élections ;
- Mise en place effective des forces de sécurité du processus électoral
- Gestion des problèmes imprévus (faire accepter les résultats par tous)
- Vulgariser l'information selon laquelle :
  - o Ni le PRG
  - o Ni le PM et les membres de gouvernement
  - o Ni les membres de CNDD ...... ne sont candidats aux présidentielles ceci étant un grand soulagement.

#### Question 2 :

- Elaborer un plan de communication pour vulgariser les informations ;
- Créer un partenariat avec les médias publics et privés (RTG, radios rurales et radios privées) ;
- Amener la CENI à aller vers les populations pour mobiliser la population d'aller massivement aux élections ;
- Outiller les démembrements de la CENI et les rendre opérationnels ;
- Doter la CENI d'une administration fiable sans laquelle elle ne saurait être opérationnelle.

**Renforcement des capacités en**

# **MÉDIATION DANS LE CONTEXTE DES ELECTIONS**

***LABÉ : 22, 23 & 24 MAI 2010***

***Travail de groupe : Mécanismes de réponse en Guinée***

**Questions :**

- 1.) Quel mécanisme de réponse imaginez-vous dans le contexte guinéen ?
- 2.) Comment pensez-vous apporter votre contribution à la CENI pour que les élections soient libres, transparentes et paisibles ?

**Groupe 1**

Question 1 :

- Légalisation de la formation de médiateur ;
- Déploiement des médiateurs dans tout le territoire national ;
- Sensibilisation / formation de tous les acteurs impliqués dans le processus électoral (CENI / MATAP, partis politiques, administrateurs locaux).

Question 2 :

- Vulgariser les textes régissant les élections (constitution, code électoral, code de bonne conduite des partis politiques) ;
- Veiller au respect du principe de la neutralité de la CENI et de ses démembrements ;
- Assurer le suivi dans l'acheminement du matériel électoral à tous ;
- Sensibiliser les populations à accepter le verdict des urnes.

**Groupe 2**

Question 1 :

- Créer des structures de médiation du sommet à la base qui auront pour rôle la prévention et la gestion des conflits, comme suite :
  - o C.N.M.
  - o C.R.M.
  - o C.P.M.
  - o C.C.M. – C.S.P.M.
  - o C.Q.M. – C.D.M

Question 2 :

- Reconnaissance par la CENI de l'existence des C.M. par des textes et des attributions ;
- Choix des médiateurs et leur formation ;
- Contribuer à la formation des acteurs politiques et à la sensibilisation des citoyens ;
- Mécanisme de suivi.

### **Groupe 3**

#### Question 1 :

- Mettre en place une structure de médiation au niveau national et décentralisée au niveau de toutes les préfectures ;
- Identifier des personnes aptes à la médiation (leaders religieux, ONG, communautaires, structure des jeunes et des femmes) ;
- Formation et équipement des médiateurs ;
- Déploiement des médiateurs dans les localités ;
- Information et sensibilisation de la population par les médiateurs.

#### Question 2 :

- Légalisation de la structure de médiation par la CENI ;
- Disposer d'un mécanisme de prévention et de gestion de conflit dans le contexte d'élections ;
- Contribuer au renforcement de la confiance à la CENI ;
- Attirer l'attention de la CENI sur les risques de conflits qui peuvent survenir avant, pendant et après les élections et participer à leur prévention.

### **Groupe 4**

#### Question 1 :

- Le groupe se félicite de la prise en compte par la nouvelle constitution guinéenne du poste de médiateur de la République ;
- La mise en place d'une médiation participative, inclusive et pérenne ;
- Identifier et former de manière continue des médiateurs aux niveaux communal, préfectoral, régional et national ;
- Mise en place d'un système de communication et de réseautage fiable entre les acteurs aux différents niveaux.

#### Question 2 :

- La médiation appuie la CENI et l'Administration dans la prévention et la gestion des conflits ;
- Suggérons à l'Administration avec l'appui des partenaires au développement le renforcement des capacités (formation) des médiateurs et membres de la CENI / démembrement ;
- Renforcement du système de communication pour une visibilité des activités de la CENI.



**Renforcement des capacités en**

# **MÉDIATION DANS LE CONTEXTE DES ELECTIONS**

***KANKAN: 26, 27 & 28 MAI 2010***

***Travail de groupe : Mécanismes de réponse en Guinée***

**Questions :**

- 1.) Quel mécanisme de réponse imaginez-vous dans le contexte guinéen ?
- 2.) Comment pensez-vous apporter votre contribution à la CENI pour que les élections soient libres, transparentes et paisibles ?

**Groupe 1**

Question 1 :

- Formation des formateurs ;
- Sensibilisation, dialogue ;
- L'acceptation.

Question 2:

- Faire la médiation ;
- Participer à la formation et à l'information ;
- Donner un appui technique et matériel aux démembrements de la CENI en cas de nécessité (impression des codes de conduite en langues nationales, ...).

**Groupe 2**

Question 1 :

- Sensibilisation des parties sur l'acceptation du résultat des élections ;
- Toute contestations du résultat doit être légalement faite ;
- L'implication des hommes de culture pour la sensibilisation et la médiation.

Question 2 :

- Donner des informations fiables à la CENI ;
- Suggestion : Amélioration des conditions des membres de la CENI et ses démembrements ;
- La neutralité et l'indépendance des membres de la CENI ;
- Diffuser des informations à temps de tout le processus électoral.

**Groupe 3**

Question 1 :

- Formation de tous les acteurs impliqués dans le processus électoral ;
- Enseignement et large diffusion des textes de lois relatifs aux élections dans toutes les langues de la nation et sur les radios nationales et privées ;

- Sensibilisation permanente de la population avec l'implication (les confessions religieuses, les artistes, les communicateurs traditionnels, les médiateurs, ...).

Question 2 :

- Inviter la CENI à doter ses démembrements des moyens matériels et financiers suffisants ;
- Apporter la diligence des matériels électoraux dans les préfectures.

#### **Groupe 4**

Question 1 :

- Equipment des médiateurs (t-shirts, casquettes, badges, ...) ;
- Réalisation de campagnes de sensibilisation auprès de la population ;
- Accréditation des médiateurs auprès des CEPI.

Question 2 :

- Remonter aux CEPI, toute information susceptible de nuire le bon déroulement des élections.

**Annexe 5: Exemple de questionnaire**

International Alert



**CSS**  
ETH Zurich

swiss  
**peace**



**LA MÉDIATION DANS LE CONTEXTE  
DES PROCESSUS ÉLECTORAUX**

Mai 2010 – Nzérékoré, Conakry, Labé, Kankan

Dans le cadre de l'évaluation de l'atelier sur la médiation dans le contexte des élections, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous.

En comptant sur votre engagement dans ce sens, nous sollicitons avoir les réponses d'ici la fin du mois d'Août 2010.

**Information personnelle**

NOM : ..... *SOW* .....

PRENOMS : ..... *HAMIDOU* .....

REGION : ..... *MAMOU* .....

## Questionnaire de débriefing

**Question 1 :** Qu'est ce qui s'est passé dans votre entourage le jour du scrutin (premier et second tour) ?

Au scrutin du 27 juin 2010, dans la Commune Urbaine de Mamou, les élections se sont bien déroulées: les citoyens ont voté dans le calme et la sérénité. Cependant, au Bureau de Vote (B.V) 140, quartier Pétel 2, commune urbaine, un incident a été enregistré: un membre de la FOSSEPEL a menacé le Président du B.V et arrêté brutalement le vote pendant une quinzaine de minutes.

Ceci a créé un climat de tension au sein de la population massivement alignée sous le chaud soleil pour voter.

**Question 2 :** Avez-vous observé ou êtes-vous intervenu dans des conflits avant, pendant et après les élections ?

Oui, cette scène décrite ci-haut s'est passée à ma présence. En ma qualité d'observateur averti formé à cet effet, j'ai eu à intervenir pour faire la médiation entre, d'une part, le membre de la FOSSEPEL et le Président du B.V en rappelant au membre de la FOSSEPEL sa mission (sécuriser le vote et non brutaliser les votants ou les membres des B.V) et d'autre part, en calmant la colère de la population prête à en découdre avec le policier, jugé comme étant le perturbateur.

**Question 3 :** Avez-vous travaillé en réseau avec les autres participants et Comment avez-vous gardé leurs contacts?

Oui, dès notre retour de l'atelier de formation, les quatre (4) médiateurs de Mamou se sont retrouvés au siège du Projet RPPC (Renforcement de la Paix et Prévention des conflits) et ont mis en place une structure: le Comité Préfectoral de Médiation.

Depuis lors, toutes nos activités de Médiation dans la Commune Urbaine ont été coordonnées.

Chacun des quatre (4) médiateurs a travaillé dans sa zone et a rendu compte au <sup>Président du</sup> Comité Préfectoral de Médiation mis en place.

**Question 4 :** Qu'est ce qui s'est passé dans votre entourage au moment de la publication des résultats (premier et second tour) ?

Après la publication des résultats provisoires du premier tour, le climat observé à Mamou n'a été entâché d'aucune violence. C'était un climat apaisé.

Les militants des deux (2) Partis déclarés vainqueurs n'ont fait aucune exteriorisation débordante de joie. Ceux des Partis perdants, n'ont également organisé aucune manifestation allant dans le sens de la provocation.

**Question 5 :** Y avait-il eu des cas de conflits potentiels? Lesquels ?

Oui, l'incident enregistré au B.V 140.  
Il s'agit de la dispute entre le membre de la  
FOSSEPEL et le Président du BV, ayant entraîné  
l'arrêt momentané du vote et la colère de  
la population alignée sous le soleil.

**Question 6 :** Avez-vous pu appliquer quelques techniques apprises  
lors de l'atelier ? Lesquelles ?

Oui, l'écoute et la reformulation.

**Question 7 :** Dans quel sens / mesure / circonstances avez-vous pu mettre en pratique ce que vous avez appris lors des ateliers ?

Lorsqu'il y a un conflit entre deux(2) ou plusieurs parties, il faut toujours un médiateur pour rapprocher les positions afin de calmer les esprits et résoudre le problème à l'amiable.

Ayant de l'expérience dans la gestion des conflits et étant doté de techniques de médiation, j'ai pu, grâce à l'appui de certains citoyens, amener le membre de la FOSSEPEL et le Président du BV 140 à la compréhension et surtout maîtriser la colère de la population en écoutant les uns et les autres au cours de la négociation.

**Question 8 :** Connaissez-vous des initiatives pour la gestion non-violente des conflits dans votre commune / région ? Quelles sont celles spécifiques qu'avez-vous prises afin de mieux coordonner vos activités de médiation ?

Oui, le Projet que je dirige RPPC (Renforcement de la Paix et Prévention des Conflits) basé à Mamou a mis en place des structures fiables pour la gestion des conflits, notamment la création des Comités Locaux de Paix (CLP) dans certains quartiers de la Commune Urbaine qui sont couverts par le Projet et qui fonctionnent correctement.

→ La création d'un Comité Préfectoral de Médiation qui sera décentralisée au niveau des Sous-Préfectures. Les membres de ces structures, s'ils sont formés et équipés, pourront accomplir leurs tâches de Médiation dans la Préfecture de Mamou.





**Question 9 :** Quel contenu du programme des ateliers qui a été le plus utile et Qu'est ce qu'il aurait fallu inclure pour mieux vous préparer à faire <sup>face</sup> aux risques des élections ?

- Rôles et Fonctions du Médiateur;
- Techniques de la Médiation;
- Les qualités d'un bon médiateur;

**Question 10 :** Selon vous, quel genre de suivi serait le plus important dans la situation actuelle ?

Selon l'expérience que nous avons dans la gestion des conflits (à travers le projet RPPC), je propose la mise en place des structures de médiation (comités de médiation) au niveau Préfectoral, Communal et sous-Préfectoral. Si les membres de ces structures sont conséquemment formés et équipés d'un minimum de moyens, ils pourront faire face à tout genre de conflits dans leurs localités respectives.

Merci !!!!